

Allemagne

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

L'Allemagne compte 95 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Quatre de ces conventions³ sont conformes au standard minimum.

L'Allemagne a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 18 décembre 2020, notifiant 14 de ses conventions alors en vigueur. L'IM est entré en vigueur pour l'Allemagne le 1^{er} avril 2021. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

L'Allemagne se réserve le droit de retarder la prise d'effet des dispositions de l'IM jusqu'à ce qu'elle ait accompli les procédures internes prévues à cet effet au regard de chacune des conventions notifiées⁴. L'Allemagne n'a pas encore notifié qu'elle avait accompli ses procédures internes relatives à la prise d'effet de l'IM au regard de ses conventions fiscales.

L'Allemagne n'a pas notifié aux fins de l'IM ses conventions avec l'Afrique du Sud, l'Albanie, l'Argentine, l'Arménie, la Belgique, le Bélarus, la Bulgarie, la Bosnie-Herzégovine, le Canada, la Chine (République populaire de), la Corée, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis⁵, l'Estonie⁶, la Fédération de Russie, la Géorgie, l'Islande, l'Inde, l'Indonésie, l'Irlande, Israël, la Jamaïque, le Kazakhstan, le Kenya, la Lettonie, le Libéria, le Liechtenstein⁷, la Lituanie, la Macédoine du Nord, la Malaisie, Maurice, le Mexique, la Mongolie, le Monténégro, le Maroc, la Namibie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Pakistan, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la Serbie, la Slovénie, le Sri Lanka, la Suède, la Suisse, la Thaïlande, la Tunisie, l'Ukraine, l'Uruguay, le Viet Nam et la Zambie. Aussi, à ce stade, ces conventions ne seront pas modifiées par l'IM. L'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Chine (République populaire de), la Côte d'Ivoire, l'Égypte, les Émirats arabes unis⁸, l'Inde, la Jamaïque, le Kazakhstan, le Liechtenstein⁹, la Lituanie, la Malaisie, le Maroc, Maurice, le Mexique, la Namibie, les Pays-Bas, la Macédoine du Nord, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Portugal, la Serbie, Singapour, la Tunisie, l'Ukraine et l'Uruguay ont notifié leur convention avec l'Allemagne aux fins de l'IM.

³ Au 29 juin 2021, une cinquième convention (la convention avec l'Estonie) était également conforme au standard minimum. Au 29 octobre 2021, une sixième convention (la convention avec le Liechtenstein) était également conforme au standard minimum.

⁴ Les réserves ont été formulées en vertu de l'article 35(7)(a) de l'IM.

⁵ La convention conclue avec les Émirats arabes unis arrive à échéance le 31 décembre 2021.

⁶ L'instrument de mise en conformité concernant la convention avec l'Estonie est entré en vigueur le 29 juin 2021. La convention avec l'Estonie est conforme au standard minimum depuis cette date.

⁷ L'instrument de mise en conformité concernant la convention avec le Liechtenstein est entré en vigueur le 29 octobre 2021. La convention avec le Liechtenstein est conforme au standard minimum depuis cette date.

⁸ Voir la note ci-dessus concernant la convention avec les Émirats arabes unis.

⁹ Voir le note ci-dessus concernant la convention avec le Liechtenstein.

L'Allemagne a signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant ses conventions avec Chypre*, le Danemark, l'Estonie¹⁰, l'Irlande, le Liechtenstein¹¹, les Pays-Bas et le Royaume-Uni¹².

Dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs, l'Allemagne a indiqué que des mesures ont été prises (autres qu'au titre de l'IM) pour mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec l'Afrique du Sud, l'Argentine, la Belgique, la Bolivie*, la Bulgarie, le Canada, la Chine (République populaire de), la Corée, le Costa Rica, l'Équateur*, l'Égypte, l'Islande, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran*, Israël, le Kazakhstan, le Kenya, le Kosovo*, le Koweït*, la Lettonie, le Libéria, la Lituanie, le Maroc, Maurice¹³, le Mexique¹⁴, la Mongolie, la Namibie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, la Pologne, le Portugal, la Fédération de Russie, la Serbie, la Slovénie, le Sri Lanka, la Suède, la Thaïlande, Trinité-Tobago, la Tunisie, l'Ukraine, l'Uruguay et le Viet Nam¹⁵.

L'Allemagne a indiqué dans sa réponse au questionnaire sur les examens par les pairs que les conventions conclues avec la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Zambie ne soulevaient pas de préoccupation importante en matière de chalandage fiscal au regard de sa juridiction, notant l'application de dispositions anti-abus de droit interne allemand, telles que l'article 42 du Code fiscal allemand (GAAR) ou la section 50d, paragraphe 3 de la loi allemande de l'impôt sur le revenu (règle anti-montages-relais), qui autorise le refus proportionnel des avantages conférés par les conventions fiscales aux sociétés dont les actionnaires ne sont pas éligibles. L'Allemagne indique en outre que les conventions conclues avec l'Arménie, le Bélarus, les Émirats arabes unis¹⁶, la Géorgie, la Malaisie et la Macédoine du Nord ne soulevaient pas de préoccupation importante en matière de chalandage fiscal au regard de sa juridiction, car elles contiennent une réserve générale permettant l'application des dispositions nationales anti-abus telles que les deux sections susmentionnées et la législation applicable aux SEC.

L'Allemagne met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP¹⁷.

B. Conclusion

L'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Chine (République populaire de), la Côte d'Ivoire, l'Égypte, les Émirats arabes unis¹⁸, l'Inde, la Jamaïque, le Kazakhstan, la Lituanie, la Malaisie, Maurice, le Maroc,

¹⁰ Voir la note ci-dessus concernant la convention avec l'Estonie.

¹¹ Voir la note ci-dessus concernant la convention avec le Liechtenstein.

¹² Des instruments bilatéraux de mise en conformité concernant les conventions avec Maurice et le Mexique ont été signés respectivement le 29 octobre 2021 et le 8 octobre 2021.

¹³ Voir la note ci-dessus concernant la convention avec Maurice.

¹⁴ Voir la note ci-dessus concernant la convention avec le Mexique.

¹⁵ Tel qu'indiqué plus bas, l'Allemagne a également commencé à donner effet à son plan de mise en œuvre du standard minimum dans ses conventions conclues avec l'Albanie, la Côte d'Ivoire et la Jamaïque.

¹⁶ Voir la note ci-dessus concernant la convention avec les Émirats arabes unis.

¹⁷ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, l'Allemagne choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM). L'Allemagne a formulé une réserve conformément à l'article 6(4) de l'IM afin de ne pas appliquer l'article 6(1) concernant les conventions qui contiennent déjà la version adéquate du préambule (une convention). L'Allemagne a également formulé une réserve conformément à l'article 7(15)(b) de l'IM afin de ne pas appliquer l'article 7(1) concernant les conventions qui contiennent déjà une règle COP (une convention).

¹⁸ Voir note ci-dessus concernant la convention avec les Émirats arabes unis.

le Mexique, la Namibie, la Nouvelle-Zélande, la Macédoine du Nord, le Pakistan, le Portugal, la Serbie, la Tunisie, l'Ukraine et l'Uruguay ont notifié leur convention avec l'Allemagne aux fins de l'IM, ce qui équivaut à une demande de mise en œuvre du standard minimum.

L'Allemagne a donné effet à un plan de mise en œuvre du standard minimum dans ses conventions conclues avec l'Albanie, la Côte d'Ivoire et la Jamaïque en engageant des négociations bilatérales pour la mise en œuvre du standard minimum dans ces conventions.

L'Allemagne a élaboré un plan de mise en œuvre du standard minimum dans ses conventions avec l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine et la Malaisie. L'Allemagne a indiqué que des négociations bilatérales seraient engagées pour mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions.

Recommandations

Il est recommandé que l'Allemagne prenne les mesures nécessaires afin que l'IM prenne effet au regard de ses conventions fiscales notifiées aux fins de l'IM, car ces conventions ne seront modifiées par l'IM (et ne deviendront conformes au standard minimum) qu'une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

Synthèse de la réponse de la juridiction – Allemagne

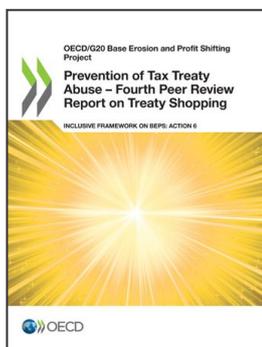
	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Non	
2	Argentine	Non	Non	
3	Australie	Oui, autres		COP
4	Autriche	Non	Oui, IM	COP
5	Belgique	Non	Non	
6	Bolivie*	Non	Non	
7	Bulgarie	Non	Non	
8	Canada	Non	Non	
9	Chine (République populaire de)	Non	Non	
10	Chypre*	Non	Oui, autres	COP
11	Corée	Non	Non	
12	Costa Rica	Non	Non	
13	Croatie	Non	Oui, IM	COP
14	Danemark	Non	Oui, autres	COP
15	Égypte	Non	Non	
16	Équateur*	Non	Non	
17	Espagne	Non	Oui, IM	COP
18	Estonie	Non	Oui, autres	COP
19	États-Unis	Non	Non	LOB détaillée
20	Fédération de Russie	Non	Non	
21	Finlande	Oui, autres		COP
22	France	Non	Oui, IM	COP
23	Grèce	Non	Oui, IM	COP
24	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
25	Inde	Non	Non	

26	Indonésie	Non	Non	
27	Iran*	Non	Non	
28	Irlande	Non	Oui, autres	COP
29	Islande	Non	Non	
30	Israël	Non	Non	
31	Italie	Non	Oui, IM	COP
32	Japon	Oui, autres		COP + LOB
33	Kazakhstan	Non	Non	
34	Kenya	Non	Non	
35	Kosovo*	Non	Non	
36	Koweït*	Non	Non	
37	Lettonie	Non	Non	
38	Libéria	Non	Non	
39	Liechtenstein	Non	Oui, autres	COP
40	Lituanie	Non	Non	
41	Luxembourg	Non	Oui, IM	COP
42	Malte	Non	Oui, IM	COP
43	Maroc	Non	Non	
44	Maurice	Non	Non	COP
45	Mexique	Non	Non	COP
46	Mongolie	Non	Non	
47	Namibie	Non	Non	
48	Norvège	Non	Non	
49	Nouvelle-Zélande	Non	Non	
50	Pakistan	Non	Non	
51	Pays-Bas	Non	Oui, autres	COP
52	Pologne	Non	Non	
53	Portugal	Non	Non	
54	République slovaque	Non	Oui, IM	COP
55	République tchèque	Non	Oui, IM	COP
56	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
57	Royaume-Uni	Non	Oui, autres	COP
58	Serbie	Non	Non	
59	Singapour	Oui, autres		COP
60	Slovénie	Non	Non	
61	Sri Lanka	Non	Non	
62	Suède	Non	Non	
63	Suisse	Non	Non	COP
64	Thaïlande	Non	Non	
65	Trinité-et-Tobago	Non	Non	
66	Tunisie	Non	Non	
67	Turquie	Non	Oui, IM	COP
68	Ukraine	Non	Non	
69	Uruguay	Non	Non	
70	Viet Nam	Non	Non	

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Albanie	Oui
2	Algérie*	Non
3	Arménie	Oui

4	Azerbaïdjan*	Non
5	Bangladesh*	Non
6	Bélarus	Oui
7	Bosnie-Herzégovine	Oui
8	Côte d'Ivoire	Oui
9	Émirats arabes unis	Oui
10	Géorgie	Oui
11	Ghana*	Non
12	Jamaïque	Oui
13	Kirghizistan*	Non
14	Macédoine du Nord	Oui
15	Malaisie	Oui
16	Moldova*	Non
17	Monténégro	Oui
18	Ouzbékistan*	Non
19	Philippines*	Non
20	République arabe syrienne*	Non
21	Tadjikistan*	Non
22	Turkménistan*	Non
23	Venezuela*	Non
24	Zambie	Oui
25	Zimbabwe*	Non



Extrait de :
Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Allemagne », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/4230e3a4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.